



Au service du
GOUVERNEMENT,
au service des
CANADIENS.

2014-708

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSION DU CANADA

Rapport Financier

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À la sous-ministre,
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons effectué l'audit du rapport financier ci-joint sur les **frais d'administration imputables au compte du Régime de Pension du Canada** par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les notes complémentaires pour l'exercice financier clos le 31 mars 2014 (appelé ci-après «le rapport financier»). Le rapport financier a été préparé par la direction sur la base de la partie C du protocole d'entente entre Emploi et Développement social Canada, le Régime de pensions du Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada en vigueur du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017 (appelé ci-après «le protocole d'entente»).

Responsabilité de la direction pour le rapport financier

La direction est responsable de la préparation du rapport financier conformément au protocole d'entente, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le rapport financier, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le rapport financier. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du rapport financier afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, le rapport financier ci-joint sur les **frais d'administration imputables au compte du Régime de Pension du Canada** pour l'exercice financier clos le 31 mars 2014 a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la partie C du protocole d'entente.

Référentiel comptable et restriction à la diffusion

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le rapport financier a été préparé sur la base du protocole d'entente décrit ci-dessus. Le rapport financier a été préparé afin de permettre à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada de répondre aux exigences de la Partie A du protocole d'entente. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Emploi et Développement social Canada et ne devrait pas être diffusé à des parties autres que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Emploi et Développement social Canada.

Signé par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l

Ottawa, Canada,
Le 19 septembre 2014

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



RAPPORT FINANCIER SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

	2014	2013	Écart	%
<i>(Montants arrondis à la centaine près)</i>	\$	\$	\$	
Coûts directs				
Frais postaux (note 2)	4 137 000	4 196 000	(59 000)	(1,40)
Chèques et enveloppes (note 3)	279 700	272 400	7 300	2,70
Frais bancaires (note 4)	1 977 800	1 825 700	152 100	8,30
Coûts de garantie (note 5)	198 600	349 600	(151 000)	(43,20)
Coûts liés aux services de TI (note 6)	1 203 500	1 287 800	(84 300)	(6,50)
Coûts de rapprochement (note 7)	913 400	847 100	66 300	7,80
Coûts des services gouvernementaux (note 8)	185 300	171 300	14 000	8,20
Coûts des services de messagerie – transport des chèques (note 9)	128 900	123 500	5 400	4,40
Coûts des services de paye (note 10)	236 500	250 100	(13 600)	(5,40)
Total des coûts directs	9 260 700	9 323 500	(62 800)	(0,70)
Coûts de soutien ministériel (note 11)	109 900	79 700	30 200	37,90
Total des frais d'administration	9 370 600	9,403,200	(32 600)	(0,30)
Montant facturé au compte du Régime de pensions du Canada (RPC)	(9 262 300)	(9 482 400)		
Montants non réglés à facturer (rembourser) au compte du RPC	108 300	(79 200)		

Approuvé par _____
 Brigitte Fortin
 Sous-ministre adjointe
 Direction générale de la comptabilité, de la
 gestion bancaire et de la rémunération

Approuvé par _____
 Alex Lakroni
 Dirigeant principal des finances
 Direction générale des finances et de
 l'administration



RAPPORT FINANCIER SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

NOTES AU RAPPORT FINANCIER DES COÛTS ADMINISTRATIFS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014

1. INTRODUCTION

Un protocole d'entente entre Ressources humaines et Développement des compétences Canada (maintenant Emploi et Développement social Canada [EDSC]), le Régime de pensions du Canada (RPC) et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a été signé en février 2013. Ce protocole d'entente définit la disposition de services réciproques entre TPSGC et EDSC en termes de niveau de services, des coûts récupérables et des obligations de déclaration. Cette entente couvre la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2017.

2. FRAIS POSTAUX

Le total des frais postaux a diminué de 59 000 \$ (ou 1,40 %) comparativement à l'exercice précédent. Ceci est attribuable à la diminution du nombre de chèques postés destinés au Canada et à l'étranger ayant généré une diminution de 163 700 \$. Les envois nationaux sont passés de 6 137 591 à 5 938 762 et les envois à l'étranger sont passés de 632 659 à 584 383. Cette diminution a été compensée en partie par une augmentation des frais postaux moyens liés aux envois nationaux, qui sont passés de 0,60 \$ à 0,61 \$, et des frais postaux moyens liés aux envois à l'étranger, qui sont passés de 0,85 \$ à 0,87 \$, ce qui correspond à une augmentation de 104 700 \$.

Montants arrondis à la centaine près

	2014	2013	Écart	%
Frais postaux liés aux paiements destinés à l'étranger	510 200	536 100	(25 900)	(4,80)
Frais postaux liés aux paiements destinés au Canada	3 626 800	3 659 900	(33 100)	(0,90)
Total des frais postaux	4 137 000	4 196 000	(59 000)	(1,40)

RAPPORT FINANCIER SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

NOTES AU RAPPORT FINANCIER DES COÛTS ADMINISTRATIFS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014

3. CHÈQUES ET ENVELOPPES

Par rapport à l'exercice précédent, le coût des chèques et des enveloppes a augmenté de 7 300 \$ (ou 2,70 %). Même si le nombre de chèques et d'enveloppes destinés au Canada a diminué, et que les tarifs associés aux chèques et aux enveloppes destinés au Canada sont demeurés pratiquement inchangés comparativement à l'exercice précédent, les coûts liés aux chèques et aux enveloppes ont augmenté principalement en raison des coûts d'expédition compris dans les coûts liés aux chèques et aux enveloppes destinés au Canada en 2013-2014. Les coûts d'expédition sont une composante des coûts liés aux chèques et aux enveloppes, et le recouvrement de ce coût a débuté en 2013-2014 à la suite de l'amélioration de la pratique de recouvrement des coûts.

Montants arrondis à la centaine près

	2014	2013	Écart	%
Chèques et enveloppes destinés à l'étranger	23 900	25 400	(1 500)	(5,90)
Chèques et enveloppes destinés au Canada	255 800	247 000	8 800	3,60
Total du coût des chèques et des enveloppes	279 700	272 400	7 300	2,70

RAPPORT FINANCIER SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

4. FRAIS BANCAIRES

Le receveur général a assumé, pour le compte d'EDSC, les frais bancaires perçus selon un coût unitaire par transaction pour les paiements émis par chèques et par dépôt direct.

Les frais bancaires ont augmenté de 152 100 \$ (ou 8,30 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de 183 900 \$ est attribuable à l'augmentation du nombre de transactions par dépôt direct ainsi que du coût unitaire par dépôt direct. Cette hausse a été compensée en partie par une petite réduction du nombre de chèques destinés au Canada, de même que d'une réduction des frais bancaires liés aux paiements destinés à l'étranger qui, ensemble, totalisaient 31 800 \$.

Montants arrondis à la centaine près

	2014	2013	Écart	%
Dépôts directs au Canada	1 290 500	1 106 600	183 900	16,60
Frais bancaires liés aux paiements destinés à l'étranger	5 000	14 700	(9 700)	(66,00)
Chèques destinés au Canada	682 300	704 400	(22 100)	(3,10)
Total des frais bancaires	1 977 800	1 825 700	152 100	8,30

5. COÛTS DE GARANTIE

Jusqu'en octobre 2013, des coûts de garantie ont été engagés pour couvrir les transferts de fonds entre le compte du receveur général établi pour EDSC et le Trésor à la Banque du Canada, au moyen du Système de transfert de paiements de grande valeur. Ces coûts ont été versés à la Banque Scotia conformément à un contrat entré en vigueur en décembre 2008. Un nouveau contrat a été créé et le Régime de pensions du Canada est facturé directement pour ces coûts. L'ancien contrat venait à échéance en septembre 2013 et ne fera pas partie des rapports financiers futures.

Les coûts de garantie signalés dans le rapport financier couvrent la période d'avril à septembre 2013. Par conséquent, les coûts de garantie ont diminué de 151 000 \$ (43,2 %) comparativement à l'exercice précédent.

RAPPORT FINANCIER SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

6. COÛTS LIÉS AUX SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Les coûts liés aux services de technologie de l'information comprenaient le coût des services d'impression et de la reprise après sinistre. Ces coûts ont globalement diminué de 84 300 \$ (6,50 %) par rapport à 2012-2013.

Le coût des services d'impression a diminué de 91 300 \$ (15,20 %), et découle du fait que le centre d'impression de TPSGC a imprimé un nombre moindre de chèques destinés au Canada. Cette diminution a été compensée par une légère augmentation de 7 000 \$ (1,0%) du coût de reprise après sinistre.

Montants arrondis à la centaine près

	2014	2013	Écart	%
Services d'impression	509 400	600 700	(91 300)	(15,20)
Reprise après sinistre	694 100	687 100	7 000	1,00
Total des coûts des services de TI	1 203 500	1 287 800	(84 300)	(6,50)

7. COÛTS DE RAPPROCHEMENT

Les coûts de rapprochement correspondent au coût des services de remboursement des paiements directement attribuable aux paiements du RPC. La Direction du contrôle du remboursement des chèques assure les services de rapprochement et de remboursement des paiements (par chèque et dépôt direct) pour le RPC au nom du receveur général.

Les coûts de rapprochement ont augmenté de 66 300 \$ (ou 7,80 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à l'augmentation des salaires de 49 200 \$ (ou 8,00 %) ainsi qu'à la hausse des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital de 17 100 \$ (ou 7,30 %). L'augmentation des salaires est attribuable à une augmentation du nombre d'employés requis pour la promotion des initiatives liées au dépôt direct. L'augmentation des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital s'explique par la baisse du nombre de chèques émis par le receveur général, ce qui a entraîné une augmentation du coût de rapprochement par chèque.

Montants arrondis à la centaine près

	2014	2013	Écart	%
Dépenses de fonctionnement et dépenses en capital	251 200	234 100	17 100	7,30
Salaires	662 200	613 000	49 200	8,00
Total des coûts de rapprochement	913 400	847 100	66 300	7,80

RAPPORT FINANCIER SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

8. COÛTS DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Les coûts des services gouvernementaux représentent les frais engagés pour couvrir les avantages sociaux des employés. Ces coûts ont été calculés en appliquant aux salaires le taux de 20 % établi par le Conseil du Trésor.

9. COÛTS DES SERVICES DE MESSAGERIE – TRANSPORT DES CHÈQUES

Les coûts des services de messagerie associés au transport des chèques ont été assumés par le receveur général et par la Banque du Canada. Une entente a été signée afin d'établir un plafond pour la partie des dépenses du receveur général. Cette entente prenait fin le 31 mars 2014. Le taux augmentera au cours des prochaines années lorsque le receveur général assumera la totalité des coûts liés au transport des chèques. Pour les exercices financiers 2012-2013 et 2013-2014, le taux du coût a été calculé en divisant la partie des coûts du receveur général pour le transport des chèques par le nombre total de chèques émis par le receveur général. On a ensuite établi la portion du coût se rapportant aux chèques du RPC en multipliant le taux par le nombre de chèques du RPC émis.

Les coûts des services de messagerie ont augmenté de 5 400 \$ (ou 4,4 %) comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation des coûts de transport par chèque compensée par une diminution du nombre de chèques.

10. COÛTS LIÉS AUX SERVICES DE PAYE

Les coûts liés aux services de paye correspondent aux coûts engagés par TPSGC dans la prestation de services de paye aux employés qui administrent le RPC au sein d'EDSC/Service Canada. Les coûts liés aux services de paye ont été calculés en multipliant le nombre de comptes de paye connexes au sein d'EDSC/Service Canada par le coût moyen par compte de paye.

Les coûts liés aux services de paye ont diminué de 13 600 \$ (ou 5,40 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est attribuable à la diminution du nombre de comptes de paye connexes au sein d'EDSC/Service Canada.

RAPPORT FINANCIER SUR LES FRAIS D'ADMINISTRATION IMPUTABLES AU COMPTE DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

NOTES AU RAPPORT FINANCIER DES COÛTS ADMINISTRATIFS

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014

11. COÛTS DE SOUTIEN MINISTÉRIEL

Les coûts de soutien ministériel correspondent au coût indirect des services internes fournis par les directions générales fonctionnelles, comme la Direction générale des finances, la Direction générale des ressources humaines et la Direction générale des services ministériels et des politiques stratégiques, en plus des coûts liés à la préparation du présent rapport financier vérifié.

Les coûts de soutien ministériel ont augmenté de 30 200 \$ (ou 37,90 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison d'un changement de méthode de recouvrement des coûts.

Montants arrondis à la centaine près

	2014	2013	Écart	%
Coûts de soutien des services internes	70,400	43,400	27,000	62.20
Préparation du rapport financier	39,500	36,300	3,200	8.80
Total des coûts de soutien ministériel	109,900	79,700	30,200	37.90